

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_251229_145

portant sur

ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE GEOMETRIS DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE AB 833 SUR LA COMMUNE DE LE CAYLAR

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le code de la commande publique et en particulier les articles L.2123-1, R.2123-1 1° spécifiant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un mille euros Hors Taxes (221 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée ouverte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation transmis le 7 novembre 2025, par voie dématérialisée, à trois sociétés,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** De conclure un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la parcelle AB 833 sur la commune de le Caylar avec la Société d'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée (SELARL) GEOMETRIS, 2 rue de la Syrah, BP 80, les Tanes Basses à Clermont-l'Hérault,

- **ARTICLE 2 :** De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3 :** De préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de cent-quarante-mille euros Hors Taxes (140 000 € HT) et que le montant du forfait provisoire de rémunération s'élève à dix-mille-huit-cents euros Hors Taxes (10 800 € HT) soit douze-mille-neuf-cent-soixante euros Toutes Taxes Comprises (12 960,00 € TTC) ; ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de sept virgule soixante et onze pour cent (7,71%),

- **ARTICLE 4 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251229-lmc123189-AR-1-
1

Date de télétransmission : 29/12/25
Date de publication : Non concerné
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt neuf décembre deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI



1, Place Francis Morand - 34700 LODÈVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

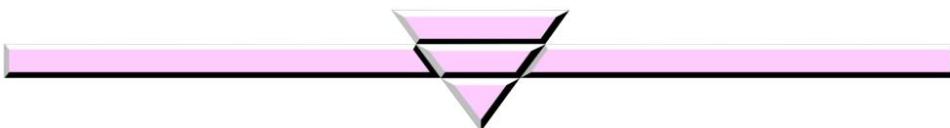


MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

1 Place Francis Morand

34700 LODEVE



**Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la
parcelle AB 833 sur la commune de Le Caylar**

N° de marché :

2	0	2	5	PI	044
---	---	---	---	----	-----

PROCEDURE ADAPTEE

(articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-5 CCP)

**Acte d'engagement Marché public < 40.000€ HT
valant Cahier des Clauses Particulières**

(CCAP + CCTP)

ACTE D'ENGAGEMENT VALANT Cahier des Clauses Particulières

Pouvoir adjudicateur :

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur Jean-Luc REQUI, Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac

Ordonnateur : Monsieur Jean-Luc REQUI, Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

Comptable assignataire des paiements : M. Le Trésorier

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances prévus aux articles R.2191-46 à 53 du Code de la commande Publique :

Monsieur le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac

Ordonnateur :

Monsieur le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac

(Cocher les mentions utiles)

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier

Article premier : Objet du marché - Dispositions générales

Objet du marché

Les stipulations du présent Acte d'engagement valant cahier des clauses particulières (C.C.P.) concernent :

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la parcelle AB 833 sur la commune de Le Caylar

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la conception et le suivi des travaux d'aménagement d'un pôle artisanal sur la parcelle cadastrée AB 833, au Caylar.

Missions principales : DIAG _ ESQ / APS /APD _ PRO / DCE _ ACT _ DET / OPC _ AOR

Décomposition en tranches et lots

(Cocher les mentions utiles)

- Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.
- Il est prévu.....Tranches : tranche(s) ferme(s) et Tranche(s) Optionnelle(s)
- Il est prévu.....phases
- Il est prévu.....lots

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (A.E.) valant Cahier des Clauses Particulières et son annexe
- La lettre de consultation
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.)
- L'offre du titulaire
- Le détail estimatif
- Programme des travaux

(*Cocher les pièces concernées*)

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, mois m0.

Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) en vigueur applicables aux marchés publics de : (*cocher la mention utile*)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Travaux | <input type="checkbox"/> Fournitures courantes et services |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prestations intellectuelles | <input type="checkbox"/> Techniques de l'information et de la communication |

Article 3 : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M. Jean-Yves FAURE

Co-gérant de la SELARL GEOMETRIS

2 Rue de la Syrah

BP80 - Les Tanes Basses

34800 CLERMONT L'HERAULT

- Agissant pour mon propre compte¹ ;
 Agissant pour le compte de la société² :

SELARL GEOMETRIS

- Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
 Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 Agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du/..../.....

- après avoir pris connaissance de cet acte d'engagement valant cahier des clauses particulières (C.C.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles R.2142-1 à 14 et R.2144-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
- Je m'**ENGAGE** ou j'**ENGAGE** le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par ce document, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

Délai de validité de l'offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans la lettre de consultation.

Adresse électronique : contact@geometris.fr

- Numéros de téléphone : 04 67 96 05 52
 Numéro SIRET : 391 590 478 00049

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Article 4 : Prix

Mois d'établissement des prix du marché

Mois 0 = date de signature par le candidat

– les prix du marché sont fermes :

Éventuellement actualisables si un délai >3 mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations. Dans ce cas préciser la formule d'actualisation et le ou les index concernés et le ou les prix concernés.

Les prestations définies dans ce document sont divisées en une tranche unique, sans lot et l'ensemble sera rémunéré par application d'un :

(cocher la mention utile)

- Prix global forfaitaire
- Prix estimatif selon le détail estimatif joint (mais correspondra ultérieurement aux quantités réellement exécutées par rapport au bordereau des prix unitaires joint)
- Des prix figurant au bordereau de prix
- Autre (ex : catalogue)

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est estimé à 140 000 € HT ;

Le taux de rémunération (t) est fixé à : 7,71 %

Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage. Il est fixé à :

- Montant hors taxe : 10 800,00 Euros
 - TVA (taux de 20 %) : 2 160,00 Euros
 - Montant TTC : 12 960,00 Euros
 - Soit en lettres : douze mille neuf cent soixante euros
-

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Caractéristiques de la prestation ou clauses techniques particulières :

Contexte et objectifs

Soucieuse de renforcer l'attractivité économique de son territoire et de soutenir l'installation d'entreprises locales, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac a acquis auprès de l'État la parcelle AB 833 située sur la commune du Caylar.

Idéalement positionnée à proximité immédiate de l'échangeur n°49 de l'A75, d'une aire de services, de commerces et d'offres d'hébergement, cette parcelle bénéficie d'une localisation stratégique pour accueillir une activité artisanale de proximité.

La CCLL souhaite y aménager un petit pôle artisanal composé de 5 lots d'environ 550 m² chacun, entièrement viabilisés et destinés à être commercialisés auprès d'artisans locaux.

Périmètre de la mission de maîtrise d'œuvre

La mission confiée au maître d'œuvre portera sur les études de conception, l'établissement des documents techniques et administratifs nécessaires à la consultation des entreprises, l'assistance au maître d'ouvrage lors de la passation des marchés de travaux, et le suivi et la direction de l'exécution des travaux jusqu'à la réception.

Programme technique des aménagements

- Découpage et organisation du terrain (voies internes, limites de lots, stationnements éventuels, espaces verts)
- Vialisation complète des lots :
 - Réseaux d'eau potable (AEP)
 - Assainissement eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)
 - Alimentation électrique et télécommunications (fibre)
 - Éclairage public si nécessaire
 - Signalétique et aménagements de sécurité si nécessaire
- Traitement des abords et gestion des eaux pluviales (bassins, fossés, perméabilité)
- Accès sur la voie publique et raccordements aux réseaux existants.

Étendue de la mission de maîtrise d'œuvre

La mission comprendra les phases suivantes (selon la loi MOP) :

- DIAG – Diagnostic et relevés de l'existant : 1,5 mois (Janvier – mi-février 2026)
- ESQ / APS / APD – Études de conception : 2 mois (Mars – Avril 2026)
- PRO / DCE – Études de projet et Dossier de Consultation des Entreprises : 2 mois (Mai – Juin 2026)
- ACT – Assistance à la passation des marchés : Juin – Juillet 2026
- DET / OPC – Suivi et coordination des travaux : 2 mois (Septembre – Octobre 2026)
- AOR – Assistance aux opérations de réception : Novembre 2026

MOYENS ATTENDUS

Le maître d'œuvre devra justifier de compétences en aménagements de zones d'activités économiques, VRD, gestion des eaux pluviales, urbanisme opérationnel et coordination de chantiers. La mission pourra être assurée par une équipe pluridisciplinaire (VRD – hydraulique – urbanisme/paysage).

Article 6 : Durée du marché - Exécution du marché :

Délai d'exécution :

La mission s'étendra de Janvier à Novembre 2026 selon le planning prévisionnel suivant :

- Études préalables et conception : janvier – juin 2026
- Consultation des entreprises : juin – juillet 2026
- Réalisation des travaux : septembre – octobre 2026
- Réception : novembre 2026

Article 7 : Livrables attendus

- Plans de nivellement, voirie, réseaux et aménagement de lots
- Dossier d'autorisation d'urbanisme si nécessaire
- Dossier de consultation des entreprises (pièces administratives et techniques)
- Compte rendu d'analyse des offres
- Comptes rendus de chantier et visa des documents d'exécution
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Article 8 : Arrêt de l'exécution des prestations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des interventions qui font l'objet du marché, à l'issue de chaque phase du prestataire définie dans le présent document.

La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du marché.

Pénalités de retard :

Prévoir des pénalités de retard si les délais d'exécution ne sont pas respectés
(cocher la mention utile)

- Conformément au CCAG
 En dérogation au CCAG art...- montant :par jour de retard (préciser)

Article 7: Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants : (joindre un RIB)

- Ouvert au nom de : GEOMETRIS
Pour les prestations suivantes : toutes
Etablissement : Crédit Agricole du Languedoc CRCA
Numéro de compte : 00642100000 Clé : 60
Code banque : 13506 Code guichet : 1000

CRCAL DU LANGUEDOC
CLERMONT L'HERAULT (00005)
Tel. 0892892000 Fax. 0467888510

15/04/2008

00005

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Utilisation rib

Intitulé du Compte :GEOMETRIS

Z A LES TANES BASSES
RUE DE LA SYRAH
BP 80
34800 CLERMONT L HERAULT

DOMICILIATION

13506 Code établissement	10000 Code guichet	00642100000 Numéro de compte	60 Clé RIB
-----------------------------	-----------------------	---------------------------------	---------------

IBAN International Bank Account Number
Ifrlrlz1el Irlslslol leh1lolol lolololol ls14lzhl lolololol lololol

BIC swift Bank Identification Code :
AGRIFRPP835

Présentation des demandes de paiement :

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Sans préjudice des mentions obligatoires fixées par les dispositions législatives ou réglementaires, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;
- 5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;
- 11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;
- 12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Les factures comportent en outre les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

Informations à utiliser pour la facturation électronique

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 20001734100120

Règlement des comptes :

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions :

- Fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 9 : Droit de propriété intellectuelle

Par dérogation à l'article 24 du CCAG-MOE, les résultats réalisés dans le cadre du marché font l'objet d'une cession à titre exclusif au profit du pouvoir adjudicateur.

Article 10 : Assurances

Le titulaire doit justifier qu'il satisfait aux obligations d'assurances inhérentes à sa profession dans un délai de 15 jours à compter de la notification du présent contrat et avant tout commencement d'exécution.

Article 9 : Réception

Conformément au CCAG concerné

Article 10 : Droit et langue :

En cas de litiges, le tribunal administratif de Montpellier est compétent.
Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

Article 11 : Conditions de résiliation :

Les conditions de résiliation du marché sont définies aux articles 27 à 34 du CCAG-MOE.

En cas de résiliation du marché pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant du montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,0 %.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2143-6 à R.2143-10 du code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail conformément à l'article R.2143-8 du code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire soit en cas d'inexécution par ce dernier d'une prestation qui, par sa nature, ne peut souffrir aucun retard, soit en cas de résiliation du marché prononcée aux torts du titulaire.

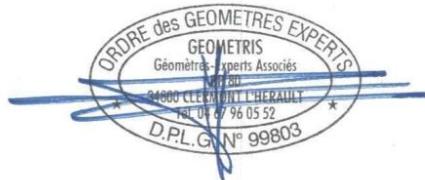
Article 12 : Dérogations au CCAG :

L'article 9 déroge à l'article 24 du CCAG – Maîtrise d'oeuvre
L'article 7 déroge à l'article 27 à 31 du CCAG – Maîtrise d'oeuvre

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A Clermont L'Hérault
Le 25 novembre 2025

Signature du candidat
Nom, prénom et qualité du signataire*
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé



* L'acte d'engagement sera signé uniquement par le candidat qui sera désigné attributaire.
Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
Marché**

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilitée par la délibération en
date du : 4 juillet 2023
Nom, prénom et qualité du signataire**

A